

Un projet pilote du Tenure Facility au Mali

Avant le soutien du Tenure Facility

- Les racines des conflits sur les terres et les ressources au Mali remontent au passé colonial du pays. Avant la colonisation française, les communautés bénéficiaient de droits codifiés sous les empires ayant régit sur une grande partie du Mali de la période moderne. En 1892, après la chute de ces empires, remplacés par la domination coloniale de la France, cette dernière a placé toutes « les terres non productives » sous le contrôle de l'Etat, au prétexte d'augmenter la productivité. Les communautés ont ainsi été dépossédées de leurs habitats coutumiers.
- En 1959, la Fédération du Mali – qui regroupait le Mali et le Sénégal actuels – est devenue un Etat souverain indépendant. En 1960, le Mali est devenu une nation souveraine avec Modibo Keita à sa tête. Sous la conduite de ce dernier, les terres communautaires ont continué d'être possédées par l'Etat. Un coup d'Etat militaire a renversé Keita en 1968, mais cette mainmise de l'Etat sur les terres n'a pris fin qu'avec la transition démocratique menée par Amadou Toumani Toure à partir de 1991.
- En 1991, le Mali a débuté un processus de décentralisation pour permettre aux communautés de faire valoir leurs droits de tenure, aboutissant à la loi de réforme foncière de 2006. Cette loi a reconnu les terres coutumières des communautés, a cherché à faire l'inventaire des utilisations et des droits coutumiers à travers le pays et a créé la première commission foncière destinée à gérer les conflits liés à la terre. La loi d'orientation agricole de 2006, qui a jeté les bases de la gouvernance foncière au Mali, illustre l'ambition du gouvernement de faire du Mali une puissance agricole dans la région. La loi sur la tenure agricole de 2017 représente une étape supplémentaire dans le processus de décentralisation et démontre l'engagement gouvernemental en faveur d'une clarification des droits de tenure et d'une résolution des conflits liés à la terre.
- Pourtant, malgré les efforts de décentralisation du gouvernement, la gouvernance des ressources naturelles et des terres reste centralisée, avec des droits statutaires et coutumiers qui se chevauchent, entraînant fréquemment des conflits liés à la terre. Les migrations venant du nord, entraînées par la dégradation des terres due au changement climatique, et l'insécurité de la région, ainsi que les acquisitions de terres à grande échelle, ont exacerbé les conflits liés à la terre et la fragilité des droits fonciers à travers le pays. Ces conflits ont alimenté les conflits armés et les insurrections qui rongent le Mali depuis une dizaine d'années, ainsi que les conflits localisés qui ralentissent le développement, fomentent les troubles et suscitent la méfiance entre les communautés et le gouvernement.
- En 2012, un coup d'Etat militaire a renversé le gouvernement et une junte militaire a pris le pouvoir. Peu après, des rebelles touareg ont pris le contrôle d'une grande partie du nord du pays, dont la ville historique de Tombouctou. **Les conflits entre le gouvernement central et les groupes insurgés se sont poursuivis jusqu'à l'établissement par les Nations unies d'une mission de maintien de la paix pour stabiliser le pays et favoriser le dialogue politique et la réconciliation.**
- En 2015, le gouvernement malien et les rebelles touareg ont signé un accord pour la paix et la réconciliation. **Toutefois, les différends fonciers, au sein des communautés et entre elles, la**

privatisation à grande échelle des terres arables et le changement climatique continuent d'exacerber les conflits liés à la terre et l'insécurité à travers le pays.

Les réussites de la Tenure Facility

- Le projet pilote du Tenure Facility au Mali a développé, testé et utilisé des approches et outils évolutifs dont les municipalités rurales et les communautés locales peuvent se servir pour résoudre les conflits entre eux et avec les gouvernements, les investisseurs, les migrants et les nouveaux occupants. Le projet – le premier du Tenure Facility dans un environnement aride – fait des communautés locales des agents qui peuvent protéger leurs droits sur les terres, les forêts et l'eau, et améliorer leurs moyens de subsistance, contribuant ainsi aux objectifs relatifs au changement climatique et au développement. **Le projet crée des relations de confiance et collaboratives entre les communautés, les gouvernements, la société civile et le secteur privé qui montrent la voie à suivre pour parvenir à un environnement post-conflit.**
- La CNOP et HELVETAS ont organisé et formé 17 commissions foncières, dont neuf nouvelles commissions qui étaient parmi les premières à être organisées au niveau des villages. Conçues pour fournir un moyen légitime de résolution pacifique des différends fonciers sans passer par la justice – chère et difficilement accessible pour de nombreux membres des communautés – **les commissions foncières ont déjà réduit le nombre de conflits de 25% au niveau municipal et de 35% au niveau des villages dans les zones-pilotes.**
- **Ce projet ouvre la voie à la mise en place de commissions foncières dans tout le pays.** En soutenant et tirant les leçons des expérimentations des commissions foncières dans le sud – où les conflits sont plus localisés – le projet prévoit de s'étendre à des zones où les conflits sont plus courants, en particulier dans le centre et le nord du pays.
- Le projet conçoit et utilise une nouvelle approche pour favoriser la collaboration entre les communautés, les ONG et les compagnies minières afin de réduire les conflits et de favoriser le développement.
- Le projet est mené par la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) et HELVETAS Mali. La CNOP est une association de 13 fédérations de petits producteurs agricoles. HELVETAS est une ONG internationale suisse qui travaille sur le développement rural en Afrique de l'Ouest depuis plus de 30 ans.

Focus sur Sikasso

- Dans la région de Sikasso, 80% de la population vit des terres. Face à la pression exercée sur leurs terres à cause du changement climatique et de l'appropriation des terres dans les environs, trois communes se sont associées afin de détenir et de gérer ensemble une forêt – une première au Mali – avec le soutien de la CNOP et d'HELVETAS Mali. La nature inter-communale de la forêt permet à la communauté de travailler ensemble afin d'améliorer la productivité des 4220 hectares concernés.
- « Sur 100 conflits liés à la terre dans la région de Sikasso, 70 ont lieu à Ganadougou, une zone de

Sikasso composée de 10 municipalités, dont celle de Nièna. Ces conflits sont souvent portés devant les tribunaux de Bamako. Les COFOs (commissions foncières) aident à mettre fin à cette situation. Il y a eu des recommandations afin de renvoyer les affaires en attente de jugement, étant donné que les COFO peuvent aider à résoudre ces conflits de façon plus pérenne. »
Mohamed Barry, secrétaire général du maire, municipalité de Nièna.